

Le 29 novembre 2010

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'aménagement du parc éolien Montérégie
Incinérateur Clean Harbors de Mercier**

Madame,

Voici l'information concernant l'incinérateur de déchets dangereux situé sur le territoire de la ville de Mercier, tel que M. Denis Talbot s'était engagé à le faire lors de la première partie de l'audience publique tenue le 15 novembre dernier à Saint-Rémi.

Cet incinérateur, présentement exploité par les Services environnementaux Clean Harbors Mercier inc., se situe au 1294, boul. Sainte-Marguerite, à proximité des lagunes de Mercier (annexe 1). Il est donc à l'extérieur de l'aire d'étude du parc éolien, à un peu plus de 850 mètres au nord de la position de réserve numéro 48. Le site d'implantation de l'éolienne numéro 5 est celui qui se situe le plus près de l'incinérateur. La distance séparatrice est d'environ 1 300 mètres.

Tel que requis à l'article 118 du Règlement sur les matières dangereuses, l'exploitant est titulaire d'un permis pour l'exercice de ses activités. Ce permis est renouvelé aux 5 ans par la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Le dernier permis d'exploitation a été délivré le 16 octobre 2009.

...2

L'article 68.2 du Règlement sur la qualité de l'atmosphère précise les normes de rejets d'un incinérateur de matières dangereuses existant avant le 15 octobre 1985, ce qui correspond à la situation de l'incinérateur de Mercier. Le respect de ces normes constitue l'une des conditions requises afin de renouveler le permis d'exploitation de l'incinérateur. Dans le cas de l'incinérateur de Mercier, l'échantillonnage de la cheminée est faite de façon annuelle par une compagnie externe et le MDDEP est généralement présent lors de ces campagnes.

L'annexe 2 présente les données relatives aux rejets atmosphériques de l'incinérateur pour l'année 2007. Ces données ont été obtenues de la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère du MDDEP. Le premier tableau présente les données tirées de l'Inventaire québécois des émissions atmosphériques (IQÉA). Il s'agit des données québécoises disponibles, les plus récentes. Le second tableau, plus complet, provient du site Internet de l'Inventaire national des rejets des polluants (INRP) produit par Environnement Canada. Les données canadiennes (INRP) disponibles, les plus récentes, sont présentées à l'annexe 3. Il s'agit de données recueillies en 2009.

Aucun règlement découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement ne fait mention d'une zone tampon devant être respectée autour d'un incinérateur de déchets dangereux relativement à l'implantation d'un parc éolien, de résidences ou d'industries. Seul le captage d'eau pour consommation est limité.

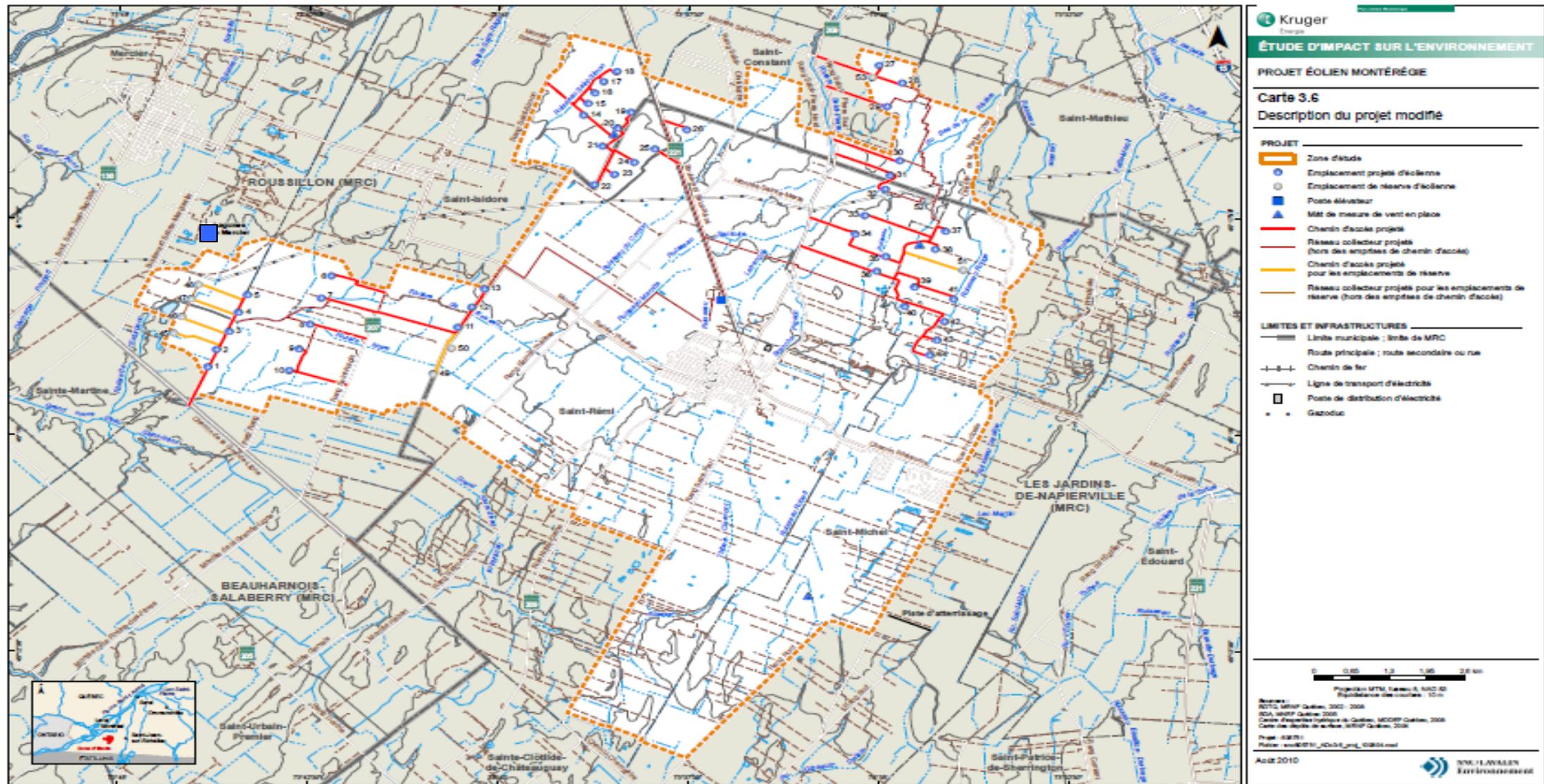
Par ailleurs, précisons que l'installation d'éoliennes à près de 1 km de l'incinérateur n'aura aucunement pour effet de propager le panache des rejets atmosphériques produits par ce système de traitement des déchets. En effet, les éoliennes n'engendrent pas de vent, mais sont plutôt mues grâce à celui-ci. Les tours doivent d'ailleurs être suffisamment espacées l'une de l'autre afin que la vitesse du vent ne soit pas affectée négativement d'une éolienne à l'autre.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs salutations.


Céline Dupont
Chargée de projet

p. j.

ANNEXE 1 : Situation de l'incinérateur de Mercier par rapport à la zone d'étude



Tiré de : *Projet éolien Montérégie – Étude d'impact sur l'environnement déposée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Rapport Addenda – août 2010.*

■ Incinérateur

ANNEXE 2 : Rejets atmosphériques de l'incinérateur de déchets dangereux de Mercier exploité par Clean Harbors Mercier inc. pour l'année 2007.

Inventaire québécois des émissions atmosphériques (IQÉA)

Émissions 2007 en tonnes									
Incinérateur									
*Compagnie	Localisation	(SO2)	(NOx)	(CO)	(PART)	(PM10)	(PM2.5)	(NH3)	(Hg)
CLEAN HARBORS	Mercier	35,5	193,7	3,7	9,4	8,8	8,4	0,1	0,4 (387 kg)

PART : Matières particulaires totales

PM10 : Matière particulaire <= 10 microns

PM2.5 : Matière particulaire <= 2,5 microns

Inventaire national des rejets de polluants (INRPQ) – Rejets atmosphériques

N° CAS	Substance	Cheminée / ponctuels	Stockage / manutent	Émissions fugitives	Déversements	Autres	Total	Unités
630-20-6	1,1,1,2-Tétrachloroéthane	-	-	-	-	-	-	tonnes
107-06-2	1,2-Dichloroéthane	-	0,002	-	-	-	0,002	tonnes
120-83-2	2,4-Dichlorophénol (et ses sels)	-	-	-	-	-	-	tonnes
110-80-5	2-Éthoxyéthanol	-	-	-	-	-	-	tonnes
75-05-8	Acétonitrile	-	0,020	-	-	-	0,020	tonnes
7647-01-0	Acide chlorhydrique	15	-	-	-	-	15	tonnes
64-18-6	Acide formique	-	-	-	-	-	-	tonnes
7664-93-9	Acide sulfurique	-	-	-	-	-	-	tonnes
67-63-0	Alcool iso-propylique	-	0,200	-	-	-	0,200	tonnes
7429-90-5	Aluminium (fumée ou poussière)	-	-	-	-	-	-	tonnes
NA - 16	Ammoniac (total)	0,050	-	-	-	-	0,050	tonnes
62-53-3	Aniline (et ses sels)	-	0,004	-	-	-	0,004	tonnes
NA - 01	Antimoine (et ses composés)	-	-	0,001	-	-	0,001	tonnes
NA - 13	Argent (et ses composés)	-	-	0,001	-	-	0,001	tonnes
NA - 02	Arsenic (et ses composés)	-	-	1,3	-	-	1,3	kg
71-43-2	Benzène	-	0,140	-	-	-	0,140	tonnes
NA - 03	Cadmium (et ses composés)	-	-	0,450	-	-	0,450	kg
108-90-7	Chlorobenzène	-	0,001	-	-	-	0,001	tonnes
NA - 04	Chrome (et ses composés)	-	-	0,014	-	-	0,014	tonnes
NA - 19	Chrome hexavalent (et ses composés)	-	-	-	-	-	-	kg
NA - 05	Cobalt (et ses composés)	-	-	0,004	-	-	0,004	tonnes
NA - 06	Cuivre (et ses composés)	-	-	0,031	-	-	0,031	tonnes
110-82-7	Cyclohexane	-	0,003	-	-	-	0,003	tonnes

<u>75-09-2</u>	Dichlorométhane	-	0,050	-	-	-	0,050	tonnes
<u>77-73-6</u>	Dicyclopentadiène	-	-	0,035	-	-	0,035	tonnes
<u>124-40-3</u>	Diméthylamine	-	0,003	-	-	-	0,003	tonnes
<u>NA - D/F</u>	Dioxines et furanes - totales	0,125	-	-	-	-	0,125	g TEQ
<u>7446-09-5</u>	Dioxyde de soufre	38	-	-	-	-	38	tonnes
<u>107-21-1</u>	Éthylèneglycol	-	0,250	-	-	-	0,250	tonnes
<u>50-00-0</u>	Formaldéhyde	-	0,249	-	-	-	0,249	tonnes
<u>118-74-1</u>	Hexachlorobenzène	7,6	-	-	-	-	7,6	grams
<u>NA - 10</u>	Mercure (et ses composés)	-	-	330	-	-	330	kg
<u>67-56-1</u>	Méthanol	-	1,4	-	-	-	1,4	tonnes
<u>78-93-3</u>	Méthyléthylcétone	-	0,300	-	-	-	0,300	tonnes
<u>108-10-1</u>	Méthylisobutylcétone	-	0,300	-	-	-	0,300	tonnes
<u>630-08-0</u>	Monoxyde de carbone	3,4	-	0,313	-	-	3,7	tonnes
<u>91-20-3</u>	Naphtalène	-	0,040	-	-	-	0,040	tonnes
<u>110-54-3</u>	n-Hexane	-	-	-	-	-	-	tonnes
<u>NA - 11</u>	Nickel (et ses composés)	-	-	0,015	-	-	0,015	tonnes
<u>95-50-1</u>	o-Dichlorobenzène	-	0,001	-	-	-	0,001	tonnes
<u>11104-93-1</u>	Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	194	-	-	-	-	194	tonnes
<u>123-63-7</u>	Paraldéhyde	-	-	-	-	-	-	tonnes
<u>106-46-7</u>	p-Dichlorobenzène	0	0,001	-	-	-	0,001	tonnes
<u>108-95-2</u>	Phénol (et ses sels)	-	-	0,007	-	-	0,007	tonnes
<u>NA - 22</u>	Phosphore (total)	-	-	0,171	-	-	0,171	tonnes
<u>NA - 08</u>	Plomb (et ses composés)	-	-	12	-	-	12	kg
<u>78-00-2</u>	Plomb tétraéthyle	-	-	-	-	-	-	kg
<u>NA - M08</u>	PM - Particules totales	8,5	-	1,0	-	-	9,5	tonnes
<u>NA - M09</u>	PM10 - Matière particulaire <= 10 microns	-	-	-	-	-	-	tonnes
<u>NA - M10</u>	PM2,5 - Matière particulaire <= 2,5 microns	-	-	-	-	-	-	tonnes
<u>110-86-1</u>	Pyridine (et ses sels)	-	-	-	-	-	-	tonnes
<u>NA - 12</u>	Sélénium (et ses composés)	-	-	0,031	-	-	0,031	tonnes
<u>NA - M14</u>	Soufre réduit total (SRT)	-	-	-	-	-	-	tonnes
<u>100-42-5</u>	Styrène	-	-	-	-	-	-	tonnes
<u>127-18-4</u>	Tétrachloroéthylène	-	0,001	-	-	-	0,001	tonnes
<u>108-88-3</u>	Toluène	0,030	0,800	-	-	-	0,830	tonnes
<u>7440-62-2</u>	Vanadium (sauf lorsqu'il est dans un alliage) et ses composés	-	-	0,002	-	-	0,002	tonnes
<u>1330-20-7</u>	Xylène (tous les isomères)	0,004	0,450	-	-	-	0,454	tonnes
<u>NA - 14</u>	Zinc (et ses composés)	-	-	0,082	-	-	0,082	tonnes

78-93-3	Méthyléthylcétone	-	-	-	-	-	-	tonnes
108-10-1	Méthylisobutylcétone	-	-	-	-	-	-	tonnes
630-08-0	Monoxyde de carbone	-	-	2,7	-	-	2,7	tonnes
68-12-2	N,N-Diméthylformamide	-	-	-	-	-	-	tonnes
91-20-3	Naphtalène	-	-	-	-	-	-	tonnes
872-50-4	N-Méthyl-2-pyrrolidone	-	-	-	-	-	-	tonnes
NA - 20	Nonylphénol et ses dérivés éthoxylés	-	-	-	-	-	-	tonnes
1634-04-4	Oxyde de tert-butyle et de méthyle	-	-	-	-	-	-	tonnes
75-21-8	Oxyde d'éthylène	-	-	-	-	-	-	tonnes
11104-93-1	Oxydes d'azote (exprimés en NO2)	-	-	50	-	-	50	tonnes
108-95-2	Phénol (et ses sels)	-	-	-	-	-	-	tonnes
NA - 08	Plomb (et ses composés)	-	-	53	-	-	53	kg
NA - M08	PM - Particules totales	-	-	15	-	-	15	tonnes
110-86-1	Pyridine (et ses sels)	-	-	-	-	-	-	tonnes
NA - M14	Soufre réduit total (SRT)	-	-	-	-	-	-	tonnes
108-88-3	Toluène	-	-	-	-	-	-	tonnes
1330-20-7	Xylène (tous les isomères)	-	-	-	-	-	-	tonnes